

Département
de la Moselle

COMMUNE de VALMONT

Arrondissement
de Forbach

Extrait du procès-verbal
des délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de conseillers

élus:

23

Conseillers en fonction :

23

Conseillers présents :

21

Séance du 7 juillet 2020 à 19h30 - Convocation du 1^{er} juillet 2020

Sous la présidence de M. Salvatore COSCARELLA, Maire de VALMONT

Présents : Mme AISSAOUI – M. BADER - Mme BURTART - M. CAVALIERE
- M. COSCARELLA - Mme FARESE – M. HAULTIER – M. JULY - Mme
KLUCZYK – Mme KORMAN – Mme MONNEAU - M. MUSCARI – Mme
NIMSGERN - Mme PINCEMAILLE – M. REKAR - M. THIL – Mme
TOURDOT - M TOURSCHER - Mme VOGEL - M. WENDELS - Mme WINTER

Absents excusés : M MUNCH procuration à J. THIL

Absents non excusés : Mme KONARSKI

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme KLUCZYK est nommée secrétaire de séance, Mme HAMANN Christine étant auxiliaire du secrétaire.

Informations diverses :

Mr le Maire fait lecture du mail de Mme Sandra MONNEAU en date du 7 juillet 2020, lui adressant une demande d'ajout d'un point supplémentaire au conseil de ce jour dans la rubrique des divers.

Mme MONNEAU, en tant que Conseillère municipale (Vivons Valmont) demande à Mr le Maire la communicabilité systématique des documents budgétaires utiles aux travaux de la commission, sous un délai de 15 jours avant les réunions de commissions ou du conseil municipal. Elle précise qu'à la date du 7 juillet, les membres de la commission ne disposent toujours pas des comptes administratifs de la ville de VALMONT.

Mr THIL, Adjoint en charge des finances, précise qu'il aurait pu transmettre le CA 2019, s'il lui avait été demandé. Il rappelle également que le CA 2019 a été voté le 2 mars 2019 par l'ancien conseil municipal et que dans le cadre des années électorales la transition peut être moins lisible notamment en cas de changement dans les membres du conseil.

Mme MONNEAU soulève également un problème de lisibilité dans le BP car les tableaux ne présentent pas les éléments du CA.

Mr THIL précise qu'il s'agit là, d'un problème de présentation lié au prestataire informatique et à une pagination des données d'impression, à voir s'il est possible de faire procéder à une modification chez le prestataire informatique tout en restant dans la présentation exigée par la réglementation.

Mme MONNEAU souhaite également la création/révision d'un règlement intérieur concernant la rédaction du compte rendu du conseil municipal. Elle propose la retranscription systématique des échanges entre élus lors du conseil municipal, que cela concerne les points listés à l'ordre du jour ou ceux présents dans la rubrique DIVERS.

Mr le Maire précise que jusqu'à présent le règlement intérieur du conseil municipal n'était pas obligatoire pour les communes de -3500 habitants.

Fin des discussions et démarrage des points inscrits à l'ordre du jour

Point N°1 : Subventions aux associations caritatives

Rapporteur : Madame TOURDOT

Parmi les associations caritatives qui œuvrent au plan local, il est demandé aux membres du conseil d'autoriser le versement une subvention, à chacune des associations suivantes, suivant l'avis de la commission des associations du 29 juin 2020 :

- secours populaire : 200 €
- Saint-Vincent de Paul : 200 €
- les Restaurants du cœur : 200 €
- la Croix rouge : 200 €

Approuvé à l'unanimité

Point N°2 : Subventions aux associations 2020

Rapporteur : Madame TOURDOT

La commission a examiné le 29 juin 2020, les demandes de subventions déposées en mairie, elle soumet à la décision du conseil municipal les propositions suivantes :

	<u>Proposition</u>
- A.C.L.	900
- Arboriculteurs	0
- Club des Aînés	500
- Mineurs	500
- Multi activités (MAV)	1000
- Amicale Sapeurs pompiers	1000
- Tae Kwon Do	700
- U.S. Valmont	5500
- Anciens combattants UNC	0
- Harmonie Sainte Barbe	0
- UNIAT	100
- Tous en scène	400
- Aqua Valmont	0
- Centre de ressources Saint-Avoid	1000
- Fous gars Volants	0
- Les Petits Cailloux	700
- Club Vosgien	456
TOTAL	12.300 € + 456 € = 12.756 €

21 Voix POUR

1 abstention : M. REKAR

Discussions :

M. BADER souhaite savoir qui est l'association « Centre de Ressources Saint-Avoid.

Mme TOURDOT lui répond que c'est l'association EOLE qui a changé de dénomination.

Mr REKAR demande si cette association intervient sur Valmont.

Mme TOURDOT lui répond que oui et que son implication se fait sur un grand secteur autour de la commune.

Mme FARESSÉ souhaite connaître la procédure d'attribution des subventions et les critères. Mme TOURDOT explique que les subventions sont attribuées en fonction des demandes des associations et de leurs besoins réels.

Mr le Maire donne également des explications complémentaires sur la disparité des montants alloués, il précise également que les locaux sont mis à disposition gracieusement

pour toutes les associations pour leurs activités régulières (hors manifestations à but lucratif).

Mr REKAR s'interroge sur le montant alloué à l'USV.

Mr le Maire explique que c'est l'association qui compte le plus d'adhérents (260 membres) et qu'elle a beaucoup de besoins et de frais annexes (notamment le paiement des arbitres, des déplacements...) la cotisation versée par les adhérents au Club part en quasi-totalité à la ligue.

Mme FARESE souhaite connaître le nombre d'enfants adhérent à l'association des Petits Cailloux.

Mme TOURDOT lui répond que pour l'instant, l'association nouvellement créée n'a pas encore de local adéquat pour accueillir sur des activités régulières les enfants et qu'avec la crise du COVID, elle n'a pu réaliser qu'une seule animation pour les enfants au Complexe Lair et la mise en place du jardin potager.

Fin des discussions.

Point N°3 : Subventions aux écoles 2020

Rapporteur : Madame TOURDOT

Les directeurs d'écoles ont présenté leurs demandes d'aides au fonctionnement pour 2020 :

ECOLE MATERNELLE – EBERSBORN

- Crédit de Fonctionnement :
20 € X 45 élèves inscrits à ce jour = 900 €
- Activité piscine et sorties :
 - piscine : pas de séances piscine cette année scolaire
 - 4 sorties en bus
 - Organisation semaine du « petit déjeuner à l'école » = 100 €
 - Divers (pharmacie, papier, cartouche encre)
- Achats divers fonctionnement :
 - jeu bois ferme + animaux : 150,96 €
 - maxi garage : 135 €
 - Tour à livre : 401,99 €
 - Tableau quadriludi nombre : 101,66 €

ECOLE MATERNELLE LES HANNETONS :

- Crédit de Fonctionnement :
20 € X 48 élèves à ce jour = 960 €
- Activités et sorties :
 - 11 séances de piscines (bus, entrées...)
 - 3 sorties en bus (devis 65€ par sortie)
 - Organisation semaine du « petit déjeuner à l'école » = 200 €
- Achats divers Fonctionnement :
 - Néant

ECOLE ELEMENTAIRE DU STADE :

- Crédit de Fonctionnement :
25 € X 149 élèves = 3.725 €
- Activités et sorties :
 - 10 séances de piscines par classe soit 4 classes (bus, salaires maîtres-nageurs, entrée)
 - Sortie environnement station épuration Folsch (1 car)
 - 3 Sorties culturelles (CAC St-Avold)
 - 2 rotations cars vers Ebersborn (liaison GS/CP)

- prise en charge du photocopieur : fournitures + entretien + papier
- 2 séries de 25 livres de poche : 250 €
- Boîte de jeux MHM CE2 : 119 €
- Guide des séances MHM CE2 : 49 €
- Achats investissement :
- Canapé accueil hall : 747,38 €
- Chaise de bureau : 224,30 €
- Tableau triptyque : 448 €
- Meuble range-tout : 160 €
- Grande bibliothèque : 160 €

Il est demandé aux membres du conseil :

- d'accepter les dépenses pour le fonctionnement des écoles
- de prendre en charge les différents achats mentionnés
- de prendre en charges les différentes dépenses exposées
- et de prévoir les crédits nécessaires au Budget Primitif 2020

Approuvé à l'unanimité

Discussions :

Mme AISSAOUI souhaite savoir pourquoi il y a une différence de 100 € entre la semaine du petit déjeuner des 2 écoles maternelles.

Mme TOURDOT répond que l'école d'Ebersborn fait cette action sur 2 jours et que l'école des Hanneçons la fait sur 4 jours ce qui explique la différence de coût.

Mr le Maire précise également que la municipalité a toujours soutenu ses écoles dans leur fonctionnement et dans les aménagements mis en place pour le bien-être des enfants.

Fin des discussions.

Point N°4 : Budget primitif 2020 Lotissement Bellefontaine

Rapporteur : Monsieur THIL

Le Conseil Municipal est appelé à voter le budget Lotissement Bellefontaine 2020, vu en commission des finances le 2 juillet 2020, arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement :

- Dépenses :	550.029,73 euros	(opérations réelles)
- Dépenses d'ordre :	<u>1.682.512,56 euros</u>	(stocks + déficit 2019)
	2.232.542,29 euros	
- Recettes :	676.016,66 euros	(opérations réelles)
- Recettes d'ordre :	<u>1.556.525,63 euros</u>	(stocks + report résultat)
	2.232.542,29 euros	

Section d'investissement :

- Dépenses :	1.658.054,85 euros	(stocks + déficit 2019)
- Recettes :	1.682.512,56 euros	(stocks)

Total du BP = Dépenses	3.890.597,14 euros
Recettes	3.915.054,85 euros

Approuvé à l'unanimité

Point N°5 : Répartition des dépenses spécifiques 6232-6532-6536

Rapporteur : Monsieur THIL

A la demande de la Trésorerie de Saint-Avoid et notamment de la Chambre Régionale des comptes, il nous est demandé de lister et d'estimer le montant affectés aux principales dépenses des comptes

« Fêtes et cérémonies » cpte 6232 :	
- Cérémonies (8 mai – 14 juillet – Maisons fleuries - voeux)	: 12.000
- Repas des aînés	: 0
- Noces d'Or et Diamant - mariage	: 3.500
- Saint-Nicolas écoles-périscolaire	: 700
- Chèques cadeaux Noël	: <u>3.800</u>
	20.000
« Frais de représentation du Maire » cpte 6536 :	
- Frais de représentation du Maire	: 2.500
« Frais de mission des maires, adjoints et conseillers » cpte 6532 :	
- Frais de mission	: 500

Approuvé à l'unanimité

Point N°6 : Affectation du résultat 2019 Commune

Rapporteur : Monsieur THIL

Il appartient aux membres du conseil de procéder à l'affectation des résultats du CA 2019.

Affectation des résultats du budget communal 2019 :

	Résultat CA 2018	Virement à la SF	Résultat ex.2019	Solde pour affectation résultat
Investissement	~38.866,20		1.582.425,25	1.543.559,05
Fonctionnement	1.189.857,37	1.189.857,37	416.847,82	416.847,82

Restes à réaliser :	Dépenses : - 2.194.789,88 €
	Recettes : <u>644.484,25 €</u>
Soit un résultat d'investissement :	- 6.746,58 €

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2019	416.847,82
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	6.746,58
Solde disponible affecté comme suit : Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	410.101,24

Prévoir un titre au compte 001 pour l'excédent d'investissement de 1.543.559,05 €
Prévoir un titre au compte 1068 pour la couverture du déficit de 6.746,58 €
Prévoir un titre au compte 002 pour l'affectation à l'excédent reporté de fonctionnement de 410.101,24 €

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver l'affectation du résultat 2019.

Approuvé à l'unanimité

Point N°7 : Budget primitif Commune 2020

Rapporteur : Monsieur THIL

Le Conseil Municipal est appelé à voter le budget primitif 2020, présenté en commission des finances le 2 juillet 2020, arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 2.620.958,24 euros
- Recettes : 2.620.958,24 euros (dont 482.386,49 € virement SI)

Section d'investissement :

- Dépenses : 2.570.204,43 euros dont 2.194.789,88 € RAR
- Recettes : 2.929.247,12 euros dont 644.484,25 € RAR

Total du BP = Dépenses	5.191.162,67 euros
Recettes	5.550.205,36 euros

Approuvé à l'unanimité

Point N°8 : Carte scolaire et dérogations

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération en date du 28 juin 2004, le Conseil Municipal avait défini une carte scolaire concernant les écoles maternelles de la commune en concertation avec les communes voisines Folschviller et Macheren-Petit-Ebersviller.

En 2016, la commune de Valmont a dénoncé la convention signée entre les communes de Folschviller et de Valmont concernant les enfants des Rue Lamartine et Chateaubriand, les enfants étant accueilli à Ebersborn pour les maternelles et à l'école mixte pour le primaire.

Les rues :

- Rue de la Gare côté impair
- Rue de Petit-Ebersviller n°4 au n°16
- Chemin Napoléon
- Impasse de la Foret
- Rue de Metz
- Impasse de Gorze
- Impasse de Dieuze
- Rue de Morhange
- Rue de Boulay
- Rue de Sarrelouis
- Rue de Strasbourg
- Impasse de Sarrebourg

étaient directement rattachées pour les maternelles à l'école de Petit-Ebersviller sans nécessité de dérogation scolaire.

A compter de la prochaine rentrée scolaire, toute inscription scolaire hors de la commune de résidence devra faire l'objet d'une demande de dérogation quel que soit le niveau de scolarité.

La commune de Valmont disposant des structures suffisantes à l'accueil des enfants que ce soit en maternelle ou en primaire, ne participera en aucune manière aux frais de fonctionnement des écoles d'accueil.

Approuvé à l'unanimité

**Fait et délibéré à Valmont, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Valmont, le 7 juillet 2020
Le Maire
Salvatore COSCARELLA**

Numéro	Objet de la délibération	Page
	Informations	42
1	Subventions aux associations caritatives 2020	43
2	Subventions aux associations 2020	43-44
3	Subventions aux écoles 2020	44-45
4	Budget Primitif 2020 Lotissement Bellefontaine	45
5	Répartition des frais sur certains comptes	46
6	Affectation du résultat Commune 2019	46
7	Budget primitif 2020 Commune	47
8	Carte scolaire et dérogations	47-48
	Sommaire et émargements	49

Emargements

COSCARELLA Salvatore	KLUCZYK Olga	TOURSCHER Jean
BURTART Béatrice	THIL Joël	TOURDOT Nathalie
AISSAOUI Dalila	BADER Daniel	CAVALIERE Walter
FAGGIN Isabelle	FARESSE Zoulikha	HAULTIER Pierre-Emmanuel
JULLY Jordan	KONARSKI Rebecca Absente	MONNEAU Sandra
MUNCH Jacky Procuration à J. THIL	MUSCARI Alexandre	NIMSGERN Laure
PINCEMAILLE Laurence	REKAR Christophe	VOGEL Dominique
WENDELS Gabriel	WINTER Patricia	